

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 16 janvier 2023

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2023

La ministre de la culture,

Vu le code de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'État ;

Vu le décret n° 2013-876 du 30 septembre 2013 modifié relatif à l'intégration de seize corps ministériels dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'État et à l'ouverture de recrutements réservés dans ce corps ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2013 modifié fixant les règles relatives à la nature et à l'organisation générale de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État ainsi que la composition et le fonctionnement des jurys ;

Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2022 autorisant, au titre de l'année 2023, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1er

Madame Sylviane TARSOT-GILLERY, inspectrice générale des affaires culturelles, à l'inspection générale des affaires culturelles, est désignée en qualité de présidente du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché d'administration de l'État principal du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2023.

Sont nommés membres de ce jury :

Mme Christine DIACON, attachée d'administration hors classe, directrice régionale des affaires culturelles de la région Centre-Val de Loire;

Monsieur Damien EUCHI, attaché d'administration principal, directeur adjoint délégué de la direction régionale des affaires culturelles de Normandie ;

Monsieur Pascal MURGIER, attaché d'administration hors classe, chargé de mission, à la direction générale de la création artistique, sous-direction des enseignements spécialisé et supérieur et de la recherche, bureau des enseignements spécialisé et supérieur ;

Madame Anne NOUGUIER, attachée d'administration hors classe, à l'école nationale supérieure de création industrielle.

Article 2

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence sera assurée par Madame Anne NOUGUIER, attachée d'administration hors classe, à l'école nationale supérieure de création industrielle.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 16 janvier 2023

La ministre de la culture,
Pour la ministre et par délégation :
La sous-directrice du pilotage et de la stratégie



Aude DE MARTIN DE VIVIES